

prodigués ou qu'ils ont extorqués. » Pourquoi, dit-il, n'a-t-on pas confisqué ceux de cette longue succession de ministres, de financiers & de banquiers, qui se font enrichis pendant que la nation se ruinoit par leurs manœuvres & par leurs conseils, ? Et là, il repasse en revue les richesses énormes des Laborde, des Choiseul, des d'Aiguillon, des Noailles &c. Il convient avec toute l'Europe, que les évêques de France en général, disposent, d'une manière beaucoup plus louable & bien plus conforme à l'esprit public, du produit d'une propriété pour le moins tout aussi légitime. » Peut-on, s'écrie M. B., entendre sans horreur & sans indignation parler de la proscription de telles personnes, & de la confiscation de leurs biens ? Il faut n'être pas homme, pour ne pas éprouver ces émotions en de telles occurrences ; & ce seroit être indigne du titre d'homme libre, que de ne pas les exprimer. »

Ailleurs il donne plus de développement encore à la justice & l'humanité de ce sentiment. Il fait voir que les Anglois savent bien mieux choisir l'objet de la sévérité publique, & que si d'un côté aucune considération n'y souffrait les coupables, aucun préjugé ne peut lui livrer l'homme innocent. » En Angleterre, nous ne donnons pas de vogue à la calomnie ; nous sommes ennemis généreux ; nous sommes alliés fideles. Nous rejettons loin de nous avec dégoût & avec indignation les propos de ceux qui nous apportent leurs anecdotes avec l'attestation de la fleur-de-lis